

Les ateliers de la protection de l'enfance

Synthèse de l'atelier : Les conférences familiales, quels fondements théoriques et quels retours d'expérience en Seine-Saint-Denis ?

Lundi 11 avril 2022

Les ateliers de la protection de l'enfance

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance organise, à partir de l'hiver 2021 des ateliers thématiques autour de sujets qui questionnent et intéressent les professionnels de la protection de l'enfance du territoire. L'objectif de ces ateliers est d'alimenter les réflexions et pratiques des acteurs en leur proposant des interventions qui croisent les regards de chercheurs et de professionnels de terrain puis des temps d'échange et de débat.

Pourquoi un atelier sur les conférences familiales ?

L'un des 6 axes stratégiques du Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance 2018-2022 vise à renforcer la place des usagers et mieux les associer aux interventions. Il s'agit notamment de développer la prise en compte des ressources de l'environnement social et familial dans la résolution des difficultés. C'est dans ce cadre que les équipes des circonscriptions ASE de Bondy et de Pantin ont été formées à la démarche des conférences familiales en 2019.

Aujourd'hui, le service de l'ASE souhaite poursuivre ce travail sur la place des usagers, en offrant la possibilité à d'autres équipes volontaires de découvrir cet outil et de s'y former.

Les invités et leurs travaux

Marie-Pierre AUGER, doctorante dans le cadre d'une thèse CIFRE au sein de l'association Jean Cotxet. Après avoir travaillé durant plusieurs années dans différents services de protection de l'enfance, elle prépare une thèse en sciences de l'éducation et de la formation auprès de l'université Paris Nanterre sur les conférences familiales en protection de l'enfance. Elle a déjà publié plusieurs articles sur ce sujet.

Coralie HABIB (responsable), **Magali LIMENTOUR** (travailleuse sociale) et **Frédérique RAFANELL** (psychologue) à la circonscription ASE de Bondy. Formées en 2019 avec le reste de leur équipe, à la méthode des conférences familiales, elles ont partagé leur retour d'expérience sur cette démarche.

Les conférences familiales : définition d'un nouvel outil en protection de l'enfance

Qu'est-ce que les conférences familiales ?

Les conférences familiales désignent un **processus de prise de décision par une famille et son réseau**, c'est-à-dire toutes les personnes avec un intérêt significatif pour l'enfant, **en vue de la résolution d'un problème**. Il s'agit donc d'inviter la personne concernée à construire une question centrale axée sur ses besoins et à déterminer, avec les personnes qu'elle choisit dans son environnement, les ressources à mettre en œuvre pour sa résolution.

Les décisions prises sont ainsi indépendantes des institutions qui accompagnent la famille. En effet, ce sont **l'enfant, sa famille et son réseau qui déterminent le problème, sa nature et le plan d'action nécessaire** et souhaitable pour y répondre. Le nom de conférence familiale **désigne à la fois le processus global qui mène à la conférence et la réunion en elle-même**.

Origine et diffusion des conférences familiales

L'origine de cette démarche se trouve en **Nouvelle-Zélande**. Après la colonisation britannique de l'île au XVIII^{ème} siècle, des tensions émergent avec le peuple Māori, liées notamment à des différences de fonctionnement culturel.

En effet, le peuple Maori est caractérisé par une organisation sociale définie selon 4 niveaux, avec une logique écosystémique, chaque ensemble étant en interconnexion permanente :

- **Whānau** : la famille élargie, qui est constituée de 3 à 4 générations
- **Hapū** : la sous-tribu ou le clan, qui rassemble les personnes vivant sur un même territoire
- **Iwi** : généralement traduit par tribu, peuple ou nation, et qui introduit la notion d'unité politique
- **Whakapapa** : le système de référence qui situe les peuples dans leurs origines généalogiques

Quand une dissension apparaît entre la « famille élargie » et la tribu et perturbe l'équilibre et la cohésion sociale, est employée le « whānau hui ». Cette réunion a pour objet d'examiner la situation, et de trouver collectivement des solutions au(x) problème(s) nommé(s), en choisissant quelles sont les personnes qui peuvent et qui acceptent d'agir. La démarche des conférences familiales est issue de cette **pratique culturelle ancestrale**.

Dans les années 1980, la Nouvelle-Zélande constate une surreprésentation des enfants issus du peuple māori parmi les publics suivis en protection de l'enfance ou par la justice des mineurs et l'identité autochtone est marquée par une désintégration perçue des structures familiales traditionnelles. Une opposition se construit face à la pratique des professionnels consistant à discuter du problème uniquement avec le chef de famille ou avec le noyau familial central, et **revendique que la famille et son contexte social participent à la résolution des problèmes** au sein de la famille. En parallèle, la question du respect des valeurs et de la culture des maoris et insulaires du Pacifique prend de l'ampleur dans le débat public. C'est dans ce contexte qu'une **loi de 1989 fait des conférences familiales (Family Group Conferencing) la pierre angulaire du travail en partenariat avec les familles**, en rendant obligatoire la mise en place, par les travailleurs sociaux, d'une conférence familiale avant tout placement d'un enfant (sauf situation d'urgence).

Cet outil s'est ensuite **diffusé dans de nombreux pays** (notamment en Australie puis en Amérique du nord et du Sud et en Europe), avec les mêmes grands principes mais parfois des adaptations au contexte local. En effet, il n'existe actuellement pas de charte internationale qui définit les modalités, les usages et la mise en œuvre des conférences familiales.

Cette démarche est **arrivée en France dans les années 2000**, suite à la mobilisation de responsables institutionnels de différents départements et de formateurs français. Elle a ainsi été **expérimentée dans trois territoires puis progressivement diffusée**. La formation de travailleurs sociaux a permis la réalisation de conférences aujourd'hui engagées dans une diversité de domaines : la protection de l'enfance mais aussi l'insertion, le handicap, la vieillesse et la perte d'autonomie...

3 territoires précurseurs des conférences familiales en France

- La Gironde
- L'Ardèche
- Le Nord

Le déroulement concret d'une conférence familiale

La démarche rassemble la **personne concernée** (l'enfant / le jeune dans le cadre de la protection de l'enfance), **son réseau** (toute personne désignée par la personne concernée comme se préoccupant de son bien-être : famille proche ou élargie, voisins, personnes-ressources...), les **professionnels qui l'accompagnent**, les **experts** qu'elle a désignés comme tels et le **coordinateur de la conférence familiale**.

Le **coordinateur est un professionnel formé à cette démarche et extérieur à la prise en charge**. Il facilite le déroulement de la conférence familiale mais ne prend pas part à l'accompagnement de la personne.

La démarche se déroule en plusieurs étapes :

- **La préparation :** le coordinateur soutient la personne concernée pour construire la **question centrale** et **déterminer les personnes de son réseau qui peuvent jouer un rôle et être mobilisées** pour trouver des solutions. Le coordinateur et/ou l'enfant ou sa famille contactent ensuite ces personnes et organisent la conférence (lieu, déplacements, repas...)
- **La réunion :** le coordinateur **introduit la séance, repose le cadre et partage les informations essentielles** à la situation. Les professionnels qui accompagnent ou pourraient accompagner la personne au vu de ses besoins sont également présents et présentent leurs missions et modalités d'action. Les **professionnels quittent ensuite la réunion et laissent la famille et ses personnes-ressources construire leur plan d'action**, en s'appuyant éventuellement sur les leviers qui ont été proposés. La personne et son réseau restituent ensuite ce plan d'action au coordinateur
- **L'évaluation :** quelques semaines ou quelques mois plus tard (en fonction du délai déterminé par la personne concernée) **l'efficacité du plan d'action est évaluée par rapport aux objectifs fixés** et les éventuels leviers à mobiliser sont discutés

Les questions des participants

« Comment déterminer la question centrale ? Cela demande d'identifier une problématique commune, si elle est repérée par l'enfant mais pas par le référent ou inversement la démarche ne peut pas fonctionner. »

C'est notamment le rôle du coordinateur en tant que professionnel neutre dans la situation de partir de la question identifiée par l'enfant ou sa famille pour la traduire et la faire accepter par le référent.

Les réactions des participants

« Peut-on faire une conférence familiale dans le cadre de l'évaluation d'une information préoccupante ? Comment protéger la famille et les professionnels en cas de danger ? »

La conférence familiale est un outil parmi d'autres, elle n'offre pas de solution miracle. Comme toute décision d'accompagnement, elle comporte des risques et elle ne convient pas à tous les professionnels ni à toutes les situations. La démarche peut être arrêtée par le coordinateur à tout moment si elle crée un danger pour l'enfant, la famille ou les professionnels.

La démarche peut par exemple être menée en prévention d'un placement, dans le cadre de l'évaluation d'une information préoccupante (mais elle ne remplace pas l'évaluation en tant que telle, qui fait l'objet d'une trame dédiée) ou encore en préparation d'un retour à domicile. Elle est particulièrement pertinente dans ce contexte, y compris pour sécuriser un retour au sein d'une famille en grande difficulté (ex : chez un parent souffrant de troubles psychiques).

Les réactions des participants

« Comment faire pour avoir l'adhésion des parents à la démarche ? Que se passe-t-il si l'un des deux parents souhaite l'engager et l'autre s'y oppose ? »

La démarche ne nécessite pas d'accord particulier de l'autorité parentale mais l'objectif est de réunir les personnes concernées par la question centrale. Si une conférence familiale se fait sans l'un des parents, alors il s'agit d'interroger sa plus-value au vu de la situation. Le coordinateur échange avec l'enfant et le parent volontaire sur ce que peut produire ou non cette démarche sans le deuxième parent et décide de l'engager ou non en fonction de l'impact de cette absence. Il arrive que certains parents initialement en désaccord rejoignent la démarche en cours de processus, ou au contraire qu'ils se désengagent avant son aboutissement.

Il reste néanmoins essentiel de ne pas imposer une conférence familiale à l'enfant et à son entourage.

Les questions des participants

« *Quels sont les liens avec la médiation familiale ? Comment se forme-t-on pour devenir coordinateur ?* »

Il s'agit d'une formation continue, il n'y a pas de diplôme de coordinateur, il ne s'agit pas d'un métier comme celui de médiateur familial mais d'une « déformation » de la pratique d'un travailleur social. Par ailleurs, le coordinateur ne participe pas à l'élaboration du plan d'action.

« *Quels sont les liens et les échanges entre le coordinateur et le référent ASE ? Et entre le coordinateur et le juge des enfants ?* »

Le coordinateur rencontre le référent au lancement de la démarche pour prendre connaissance de la situation. Le référent indique quelles sont les conditions non négociables dans le cadre de la mesure (notamment celles issues du jugement). Le référent participe ensuite à la première partie de la conférence familiale, ainsi qu'à la restitution du plan d'action.

Le juge des enfants n'intervient pas dans la démarche, sauf si le plan d'actions construit par la famille nécessite une décision de sa part, qui lui est alors soumise dans le cadre du rapport du référent. Dans certains territoires une information des juges des enfants a été mise en place afin de les sensibiliser à cette démarche et de favoriser son inscription en cohérence avec les décisions des jugements.

Les conditions du développement des conférences familiales

La conférence familiale est une pratique innovante qui émerge aujourd'hui du fait de sa montée en puissance produite par **l'engagement de différents acteurs**, qui forment aujourd'hui des **collectifs de travail rassemblant plusieurs communautés** (professionnelles, politiques, de recherche). Après une expérimentation locale, elle a été présentée lors de temps nationaux (ex : 14^{ème} Assises nationales de la protection de l'enfance, en 2021).

La démarche d'abord portée par quelques personnes en France est aujourd'hui **inscrite dans les cadres de référence** (ex : Livret vert du travail social du Haut conseil en travail social, 2022) et dans les projets stratégiques de certains territoires.

La réussite du développement des conférences familiales demande **une rencontre entre une initiative individuelle** d'un professionnel qui découvre la démarche et est volontaire pour faire évoluer ses pratiques et **l'accord et le besoin d'une institution**. Elle nécessite un portage politique fort, pour créer un vrai **vivier de professionnels** qui peuvent être sollicités pour coordonner une conférence familiale et **animer ce réseau**.

Les exemples d'autres départements

En Gironde, la diffusion de la démarche a demandé notamment la mise en place d'une cellule qui répond aux questions des professionnels. Le département envisage également de former des bénévoles à la coordination de conférences familiales citoyennes.

Dans le Nord, plus d'une centaine de professionnels de l'ASE et du service social départemental ont été formés. Le département souhaite notamment s'appuyer sur cette démarche pour développer les placements chez des tiers dignes de confiance.

Quels effets des conférences familiales ?

L'impact de la mise en œuvre des conférences familiales n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation en France, mais des études internationales ont souligné différents effets en fonction du type d'acteur.

Pour les enfants et jeunes : les résultats montrent une **meilleure compréhension de leurs besoins**, et un sentiment de **valorisation des enfants et de leur place** dans leur famille. La démarche facilite aussi l'engagement des **relations avec les enfants**, et peut permettre de mettre en place un **placement chez un membre de la famille ou un tiers digne de confiance**, au lieu du recours au placement institutionnel.

Cependant, les enfants peuvent avoir le sentiment d'être **ciblés comme une difficulté** pour la famille et avoir des **difficultés à s'exprimer et à affirmer leurs décisions**, notamment pour les plus jeunes.

Pour les familles : de manière générale, on observe une **bonne mobilisation**, une **meilleure communication intrafamiliale** et un **renforcement de de l'unité familiale et de la confiance en soi et en son pouvoir d'agir**. On constate également, une **réduction des rapports de force** entre les membres de la famille, à l'exception de certaines situations où la démarche renforce au contraire des postures de domination.

Pour le réseau / les personnes ressources : la démarche permet aux familles **d'identifier clairement les personnes mobilisées pour les soutenir**. Néanmoins, quand la réunion est limitée aux membres d'une même famille, certains membres peuvent ressentir une forme de **pression du groupe**.

Pour les professionnels : cet outil permet en général une plus grande **autonomisation des familles** ainsi qu'une **meilleure acceptation de l'intervention des services** (et notamment d'un placement). Toutefois, la **mise en œuvre** des conférences familiales **peut être très longue et nécessiter une mobilisation importante** (y compris hors horaires de travail habituels pour s'adapter aux disponibilités des familles). Enfin, les professionnels peuvent avoir la sensation d'être démunis face à un **plan d'action qui dépasse leur cadre d'intervention** et en **l'absence de portage large et partagé de la démarche** par leurs institutions.

Témoignages des professionnels

« La conférence familiale nous redit que quand on invite les gens à être autonomes, ça marche, ils le deviennent. Mais parfois cela va à l'encontre des logiques institutionnelles. Cette expérience de l'autonomie peut renvoyer certains professionnels face à leur posture et à leurs limites. La conférence familiale n'initie pas une autonomie à l'essai. Ce processus à la fin n'appartient plus au coordinateur, il le dépasse et ses effets aussi. »

Quel(s) impact(s) de l'appropriation des conférences familiales au sein d'une équipe ? Le retour d'expérience de la circonscription ASE de Bondy

Menant depuis plusieurs années des réflexions sur la relation avec les familles, les pratiques d'accueil, ou encore le partage des informations avec les usagers, l'équipe de la circonscription ASE de Bondy était à la **recherche d'exemples de pratiques alternatives** dans ces domaines. **Inspirés par un voyage à Bruxelles** (où les placements chez des membres de la famille ou des tiers sont bien plus développés) et par des **échanges avec une assistante sociale suédoise**, les membres de l'équipe se sont intéressés à la démarche des conférences familiales. Ils ont **rencontré des professionnels du département Nord** qui avaient expérimenté cet outil, puis ont demandé à ce que l'ensemble de l'équipe (responsable de circonscription, travailleurs sociaux, psychologues et collaborateurs) puisse être formée à la démarche.

Après une formation commune avec les équipes de la circonscription ASE de Pantin et de l'association Devenir fin 2019, plusieurs conférences familiales ont pu être menées. Dans une première situation, la démarche n'a pas été réalisée dans les conditions prévues car les professionnels ne se sont **pas sentis prêts à quitter la salle pour laisser la famille construire son plan d'action**. Néanmoins elle a permis un **placement de l'enfant chez un tiers digne de confiance** suite à un travail et une réflexion collectifs du réseau de l'enfant.

Témoignages des professionnels

« Les travailleurs sociaux étaient partants sur le principe mais ils ont eu du mal à laisser la famille. Ce lâcher-prise est à la fois rassurant et très effrayant pour un professionnel »

La deuxième situation a été plus complexe, dans un contexte d'importantes tensions familiales et de grande souffrance de l'enfant concernée, en rejet de son placement. L'enfant a identifié les proches pouvant les soutenir, elle ainsi que chacun de ses parents, et la démarche a permis une bonne mobilisation de membres de la famille jusqu'ici peu impliqués auprès d'elle. Malgré le contexte de conflit, la famille est parvenue à proposer une **stratégie concrète et complète pour sécuriser le retour en famille de l'enfant**. Néanmoins, la référente de la situation, peu sensibilisée à la démarche et peu convaincue par ces propositions, ne les a **pas**

portées auprès du juge des enfants. L'enfant est restée placée en établissement jusqu'à une dégradation forte de sa situation, qui a mené à son retour en famille en urgence et sans l'étayage qui avait été proposé lors de la conférence familiale. Cet exemple démontre **l'importance de la sensibilisation, en amont, des familles mais aussi de l'ensemble des professionnels à la démarche.** Pour autant, les professionnels insistent sur le fait que l'absence d'aboutissement du plan d'action construit par la famille ne constitue pas un échec complet de la démarche : au-delà des solutions proposées le processus de la conférence familiale permet aussi aux familles de se recentrer sur les besoins de l'enfant, d'identifier les membres de leur réseau sur lesquels s'appuyer et parfois de reprendre ou renforcer les liens avec ces derniers, etc.

Fort de cette expérience, l'équipe de la circonscription ASE de Bondy identifie plusieurs freins à la démarche comme le **temps important nécessaire pour la mener** (environ 20h pour prendre connaissance d'une situation orientée par une autre équipe, identifier les personnes à mobiliser, organiser la conférence qui doit souvent se tenir en soirée ou le week-end et sa restitution), **la difficulté à maintenir la dynamique** dans un contexte de nombre réduit de personnes formées et de turn-over des équipes ou encore **l'enjeu de présenter cette démarche atypique aux partenaires, de les convaincre de son intérêt et de les rassurer** sur sa mise en œuvre. Aujourd'hui, cet outil est proposé dans le cadre des réunions pluri-professionnelles de l'équipe mais il n'est pas ouvert à d'autres services, faute d'un vivier de professionnels formés suffisant.

Malgré ces limites et le nombre limité de conférences familiales menées, l'équipe de Bondy a observé un **impact fort de la formation à cette démarche sur l'ensemble des pratiques des professionnels.** Cela les a notamment convaincus de la nécessité de **poursuivre le travail sur l'accueil des usagers et autres professionnels** (assistants familiaux, partenaires) ou encore de **l'importance de s'appuyer sur les ressources et solutions des familles** pour débloquer des situations. Cela leur demande d'être **transparent avec les familles** (qui participent par exemple aux réunions pluri-professionnelles) et de **libérer leur parole.** L'appui sur les capacités de la famille et plus largement de l'entourage de l'enfant leur permet de **mieux comprendre sa situation** (origine des difficultés, fonctionnement culturel de la famille...) et **redonner à chacun** (réfèrent de la situation, autres professionnels mobilisés, famille) **ses responsabilités.**

Témoignages de professionnels

« La formation aux conférences familiales m'a permis de redéfinir mes façons de travailler au quotidien comme éducatrice (...), j'écoute plus le jeune et sa famille. Je vais la rencontre des personnes de sa famille et on essaye de trouver des solutions tous ensemble. Je réapprends à apprendre. »

« C'est important de se convaincre que ces familles ont des ressources et peuvent avoir des solutions qu'un professionnel qui a 30 ans d'expérience n'a parfois pas. Maintenant dans les entretiens avec les familles j'arrive à leur dire : « je ne sais pas quoi faire, quelle est votre solution ? » »

Pour aller plus loin sur ce sujet

ALFOLDI F. (2018) Les Conférences Familiales en Ardèche premiers pas d'un coordinateur, Les Cahiers de l'Actif, n 504-505, 506-507, p. 287-326

DAATSELAAR H. (2006) La conférence familiale : devenir acteur de sa vie, Empan, n°62, p.136-139

JABET C., AUGER M.P. (2020) Les conférences familiales, une innovation en protection de l'enfance, Lien Social, n°1269, p16-17

LEMAIRE F. (2017) La conférence familiale. Redonner le pouvoir d'agir à la famille, Le Sociographe, Hors-série n°10, p165-170

Contacts et outils utiles

- [Présentation des actions menées par la MC93 en direction des acteurs et publics du travail social](#)
- [Film présentant la démarche des conférences familiales](#)
- Pour proposer un échange avec un pays européen sur des pratiques professionnelles innovantes en protection de l'enfance et être accompagné dans le montage de ce projet : odpe93@seinesaintdenis.fr